

La Fabrique du Patrimoine,

De la cathédrale à la petite cuillère,

Nathalie Heinich

Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2009

Fiche réalisée par Coline Jacquet (911)

Introduction, L'Inflation Patrimoniale

Patrimoine : déf de André Chastel « inventaire général des monuments et richesses artistiques de France ». Ainsi il faut distinguer : « principe de précaution esthétique » ≠ « principe de précaution patrimoniale », ce dernier inciterait à étendre la politique de protection à tout l'existant.

Patrimonialisation : déf de Pascal Dibie : « la patrimonialisation, invention des conservateurs (à entendre dans tous ses sens) soutenus par des gestionnaires et conseillés par des anthropologues, est ce processus par lequel un collectif humain cherche à conserver en l'état le passé, ou à le ressaisir afin de le mettre en collection, autrement dit en évidence. »

EXTENSIONS

Inflation patrimoniale : phénomène à la fois moins général et plus complexe que ne le supposent les grandes explications en termes de rapport d'une société à son propre passé.

- ♦ Spectaculaire extension de la notion de patrimoine au XX^e siècle : tentatives administratives, lois, ... Extension du patrimoine d'abord **chronologique** ; puis **topographique** (qualité de son environnement prise en compte ; puis nature elle-même patrimoine : « patrimoine naturel ») ; **catégorielle** (ouvrir les monuments historiques aux monuments singuliers, ou témoins de la vie traditionnelle d'une époque) et enfin **conceptuelle** (logique de *l'unicum* (œuvres uniques et exceptionnelles) => logique du *typicum* (objet cumule toutes les caractéristiques de sa catégorie).
- ♦ Extension de la notion de monument historique qui se rapproche de la notion de patrimoine. La notion de **patrimoine** s'est elle-même étendue et désigne « l'ensemble des objets qui ont perdu leur valeur d'usage » (Leniaud).
- ♦ L'accroissement spectaculaire du corpus patrimonial est aussi la **conséquence des procédures techniques** d'observation, de perception et de traitement scriptural des artefacts par les spécialistes de l'administration patrimoniale.

LIMITE DE CETTE INFLATION

- ♦ Seule limite chronologique: le « tout-patrimoine », le présent s'historisant lui-même.
- ♦ La nature du patrimoine constitue une autre limite :

Patrimoine culturel immatériel : transmis de génération en génération et recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leurs interactions, ... il leur procure un **sentiment d'identité et de continuité**, promeut le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.

Contradiction entre la logique patrimoniale d'intemporalité ou de pérennité et la logique pratique de la performance contextuelle, processuelle, éphémère.

=> **Processus de sauvegarde/immatérialité des biens** = tension, limite de l'extension du patrimoine.

LE CULTE MODERNE DU PATRIMOINE

Peuvent être considérés comme des **monuments historiques** : les **monuments intentionnels** = « œuvres destinées à commémorer un moment précis ou un évènement complexe du passé » ; les **monuments historiques** qui « renvoient à un moment particulier mais leur choix est déterminé par nos préférences subjectives » ; les **monuments anciens** = « toutes les créations de l'homme, indépendamment de leur signification ou de leur destination originelles, pourvu qu'elles témoignent avoir subi l'épreuve du temps ».

- 3 grandes types de valeurs : **valeur de commémoration, valeur historique, valeur d'ancienneté.** (aucune proprement esthétique)

Pour l'**historien**, l'émergence de la notion de patrimoine s'explique comme une réaction à la destruction : « beauté du mort ». Pour l'**anthropologue** : il y a 3 catégories de choses : celles qu'il faut vendre, donner, garder. > conserver pour transmettre.

Le culte moderne du patrimoine serait la conséquence d'un **transfert de sacralité**, l'objet patrimonial prenant la place du trésor religieux ou royal.

I. La chaîne patrimoniale

1. L'organisation de la chaîne

Expertise bien spécifique ; n'interdit pas l'émotion. Mais même avec **double ressource de l'expertise et de l'émotion**, entrée dans la chaîne patrimoniale d'un objet (doté des **qualités du patrimoine** que sont **l'ancienneté** et **l'authenticité**) ne va pas de soi.

Premier maillon de la chaîne : **Inventaire général du patrimoine culturel** (« recenser, étudier, faire connaître toute œuvre susceptible de constituer un élément du patrimoine naturel »). Aucune incidence juridique. **Protection immatérielle par le recensement et l'étude.**

Deuxième maillon : **Service des Monuments Historiques** : **protection matérielle.** (Rareté classement au titre de Monuments historiques due au souci de préserver les finances publiques.)

A l'origine complémentarité entre les deux. But de l'**Inventaire général** : **établir le dossier scientifique du monument afin d'en préciser la valeur et ainsi éclairer les décisions concernant la conservation.** Mais nécessaire lenteur du travail de l'**Inventaire** ne répond pas aux urgences pratiques, destruction rapide du monument. De plus, les édifices les plus protégés ne sont pas forcément les plus documentés car les Monuments historiques ne sont pas forcément équipés pour cela, tandis que l'**Inventaire** privilégie l'étude de ce qui risque de disparaître.

2. / 3. L'entrée dans la chaîne : le travail de l'expertise / le travail de l'émotion

- « **émotion patrimoniale** » = émotion « **patrimonialisante** ». Emotion collective partagée par des catégories d'acteurs variés. Emotion face à **l'ancienneté**, à la **rareté**, à **l'authenticité**, à la **présence**, à la **beauté**. Ancienneté et rareté étant liées. Ces deux valeurs ne suffisent pas à déclencher à elles seules un jugement positif mais sont plutôt des amplificateurs. => le **patrimoine mobilise une pluralité de registres émotionnels**

- Décalage existant entre critères experts de labellisation administrative (travail de l'expert détaillé plus bas, II) et perception profane, moins équipée en critères de description et d'évaluation mais pas dénué d'attachement émotionnel.

=> 2 expériences : *profane / experte* « Le patrimoine a cette remarquable propriété de voir se côtoyer aristocrates et étudiants contestataires, riches propriétaires de droite et jeunes militants d'extrême gauche, momentanément unis dans le souci d'imposer aux pouvoirs publics la protection de biens considérés comme d'intérêt général. »

- L'approche professionnelle du spécialiste se fait dans la distanciation des outils scientifiques plutôt que dans l'engagement militant. Mais dans un contexte ordinaire l'émotion semble indissociable de l'expérience patrimoniale. « L'émotion apparaît le plus souvent comme une ressource alternative à l'expertise : émotion et expertise sont deux outils bien différents dans la reconnaissance patrimoniale, même si elles peuvent cohabiter chez le même individu. »

- Profanes :

Souvent l'émotion des profanes face à un bâtiment est au principe de son entrée dans la chaîne patrimoniale. « cause » portée par une mobilisation collective et circulant entre différents domaines de la vie commune : religion, esthétique, urbanisme, science (recours à l'histoire), économie, politique => cause patrimoniale

Avant le stade du militantisme existe la simple sensibilisation à la cause patrimoniale grâce à différentes initiatives émanant des pouvoirs publics ou soutenus par eux. (Journées européennes du patrimoine etc).

Excès de dossiers : dû aux demandes émanant de propriétaires ou maires convaincus de la valeur exceptionnelle d'un bâtiment et qui espèrent obtenir des subventions ou une distinction honorifique, la confirmation officielle de la valeur qu'ils accordent spontanément à ce bien.

3. Epines patrimoniales : des biens communs mal protégés

« Bien commun » : bien dont la consommation ne diminue pas la quantité disponible, et dont l'usage est ouvert à tous.

« La résistance des choses à l'épreuve du temps dépend de l'inégale disposition des humains à investir celui-ci d'une valeur positive, en tant qu'il ajoute qqch, plutôt qu'à y voir un facteur négatif, en tant qu'il implique une dégradation de ce qui a été. » (Nathalie Heinich)

- L'entrée dans la « chaîne patrimoniale » constitue une atteinte à la propriété privée en tant que valeur. Méfiance de certains propriétaires (parfois radicale : destruction du bien).
- Opposition des priorités des experts : soit **intériorité** du bâtiment pour le conservateur de l'Inventaire, soit **extériorité** du bâtiment pour le conservateur des Monuments historiques.
- Soit **privilégier l'unité de style** (sacrifier éléments postérieurs en dépit de leur intérêt pour l'histoire de l'architecture ou du mobilier), soit **respecter avant tout l'histoire** du monument à travers les interventions des différentes époques.

II. Le service de l'Inventaire

Inventaire : pôle le plus expert, le plus éloigné du profane, celui où la dimension émotionnelle et la dimension esthétique de la patrimonialisation sont le moins visibles ; se situe au tout début de la chaîne.

4. Généalogie d'une administration

- ♦ Création de l'Inventaire général en 1964 par opposition aux Monuments historiques (en raison de leur incapacité administrative et scientifique). A l'origine : enthousiasme des jeunes « prospecteurs » partant travailler en équipe sans compter leur temps et leur énergie. Mais la nécessité d'une **professionnalisation** s'est imposée lorsqu'il a fallu compléter le travail de terrain par l'archivage. L'Inventaire ne sera **jamais achevé**. Il a vocation à s'enrichir sans cesse de bâtiments auxquels on ne pensait pas quelques années auparavant.
- ♦ On observe un **mouvement d'extension chronologique régulière** de la notion de patrimoine, « **du XIX° au XX° siècle, on a été rattrapés par notre objet** » (un conservateur). L'ancienneté apparaissait au départ comme un critère objectif de sélection du patrimoine. Sur le plan public **l'assomption de bâtiments récents au patrimoine a un effet élitare** : la « **valeur d'ancienneté** » est en effet aisément perceptible par tous, pas de médiation scientifique nécessaire, tandis que l'intérêt historique d'œuvres récentes exige une certaine **culture du regard**. => modernisation et démocratisation sont loin d'aller de pair.
- ♦ **Extension du corpus de l'Inventaire**, toutes les catégories devant y trouver une place, « de la cathédrale à la petite cuillère ». Le patrimoine couvert par l'Inventaire ne couvre plus seulement les « **objets d'art volontaires** » mais aussi les « **objets d'art involontaires** » (objets utilitaires devenus inutiles, qui acquièrent une force émotionnelle ou symbolique en même temps qu'ils perdent leur fonction).
 - Patrimoine **rural** : avantages : relative accessibilité + adéquation à une culture de *l'unicum* au fondement de l'approche de l'histoire de l'art.
 - Le système Mérimée n'a pas été conçu pour **l'urbain**, rien n'est pensé en termes d'ensemble. Dans une ville la base pertinente est urbanistique plus qu'architecturale, ce qui implique de prendre en compte le tissu plutôt que les éléments.
 - Elargissement du concept d'œuvre d'art vers celui de patrimoine > **s'intéresser aux séries et familles plus que faire l'inventaire des richesses**. Perspective plus orientée vers l'histoire, la sociologie. > « **éthnologisation du patrimoine** ». Logique structurelle. L'Inventaire ne cesse de s'éloigner de l'esthétique et de l'histoire de l'art pour **aller vers les sciences humaines**.
- ♦ **Exhaustivité de l'archivage** : tout repérer. => Logique administrative égalitariste (Logique soit scientifico-statistique soit artistico-hiérarchique (hiérarchiser, choisir). **Difficulté à exclure**. Cependant si une des missions de l'Inventaire est de faire connaître, on ne peut pas tout faire connaître.> **risque de passer de l'immensité à l'infinitude**. => critères de sélection (II).

Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France « **Nous ne savons pas mieux qu'au siècle dernier ce qu'est un monument ; et nous ne savons plus ce qu'est une œuvre d'art. Reste le mot « général », qui place notre but à l'infini.** » (Pérouse de Montclos 1984) > pas de limites de l'Inventaire puisque pas de définition du monument et des richesses artistiques.

- ♦ « **mythe de l'Inventaire** » : il apparaît aujourd'hui que **le patrimoine n'est pas ce que l'Inventaire découvre mais ce qu'il « invente »**. L'Inventaire relève de l'invention d'un regard sur les choses et non de la découverte d'un patrimoine déjà-là. > instabilité temporelle, spatiale problématique.

Conception académique qui suppose que l'objet d'art préexiste au regard porté sur lui et que des individus spécialement formés peuvent le reconnaître. ≠ conception qui considère que l'objet d'art n'advient qu'au moment où il est reconnu comme tel, au moment historique où il « fait symbole ».

Le **constructivisme** s'applique aux catégories mentales et non aux objets : Les bâtiments et objets étudiés par les chercheurs existent réellement. Ce qui est socialement construit c'est le regard qui les fait passer du statut de bâtiments ou d'objets au statut d'éléments de patrimoine. C'est « parce que » et non pas « bien que » le **regard est socialement construit** qu'il compte pour ceux qui y ont accès, qu'il prend sens. « Rien n'est plus indestructible que la construction sociale de la réalité et rien n'est plus efficace que le regard qui fait exister les choses à nos yeux. »

5. La construction d'un regard collectif

« Il ne s'agit donc pas d'aller sur le terrain reconnaître un patrimoine qui serait déjà là, immuable depuis ses origines, identifiable comme tel de manière incontestable, mais de constituer le corpus possible des objets auxquels est attachée une valeur culturelle. » L'Inventaire produit du regard sur les choses avant de produire du savoir sur ce qui est à voir.

Le regard collectif se repère à l'existence d'outils de perception et d'inscription du perçu, transmissibles dans l'espace et dans le temps, qui permettent à un nombre indéterminé de personnes de développer, face à un objet quelconque, un rapport visuel similaire.

- ♦ **Passage de la vision à la représentation** : La chaîne, qui va de *l'œil* du chercheur (évidence visible pour l'expert, « on est très déformés » dit un chercheur = formés à **voir ce qui n'est plus là**) à la *matérialisation* sur le papier de ce qui est vu, se rallonge avec *l'enquête*, qui produit un *regard informé* sur l'objet, lequel produit à plus long terme *l'œil* (le coup d'œil) du chercheur, tout en permettant d'arriver au résultat attendu : des mots inscrits, et des images, susceptibles à leur tour d'être vus par des utilisateurs.

Ressource pour **objectiver son regard** pour autrui: pointer du doigt. => degré zéro de la chaîne référentielle : l'œil du chercheur, l'index, l'objet, l'œil de l'observateur.

- ♦ **Phase d'inscription du regard**. Assurer scrupuleusement la **correspondance entre le territoire et la carte**.
 1. **Localiser** (plans, cartes, chiffres)
 2. **Décrire** (mots, grilles de repérage)
 3. **Dater** (d'abord approximativement puis plus précisément)
 4. **Illustrer** (photos, dessins). Photo : complément quasi obligé du texte descriptif, moyen le plus immédiat de « faire exister » à grande échelle l'objet patrimonial en le constituant par le fait même de le montrer. Les photos doivent répondre à un souci documentaire qui oblige à faire passer au second plan la dimension esthétique.
- ♦ Travail le plus important : au bureau, car c'est ce qui deviendra visible.
 - Mettre à disposition les résultats.
 - Publier. « Auteuriser », le savant met sa signature, engage sa compétence, son savoir, son talent d'écriture

= Travail de « médiation » de l'Inventaire entre objets et humains, entre individus et institution. Il s'agit de **rendre les objets visibles** en les soumettant paradoxalement à des **procédures d'une grande opacité**, puisqu'il faut un long apprentissage sur le terrain pour en acquérir un minimum de maîtrise.

6. Le rapport aux valeurs

Nécessité de **concilier la science, l'administration et la valeur patrimoniale** dans l'Inventaire, « **chimère à trois têtes** ».

Distinction entre **jugements de fait** et **jugements de valeur** (établie par Gilbert Dispau) : « **un individu juge d'une réalité ou il juge d'une valeur.** »

Passage d'une « perspective d'objet » à une « **perspective de sujet** » (attitude de celui qui juge)
=> distinction entre trois intentions : « **jugement d'observateur** » (intention de communiquer une observation) ; « **jugement d'évaluateur** » (intention de communiquer une évaluation) ; « **jugement de prescripteur** » (intention de communiquer une prescription). (remplacent distinction jugement de fait/de valeur)

- **Contrainte de scientificité** exige du chercheur qu'il s'en tienne au « **jugement d'observateur** », qu'il produise des énoncés conformes à ce que sont les choses, non à ce qu'il aimerait ou jugerait bon qu'elles soient (jugement d'évaluateur), et moins encore des énoncés visant à les modifier (jugement de prescripteur).

- Mais en réalité, le **travail du chercheur relève aussi d'une analyse**. Glissement inévitable de la catégorisation à l'évaluation, du jugement d'observateur au jugement d'évaluateur. En effet les types sont implicitement hiérarchisés dans notre société (ex : ferme < cathédrale) et le « patrimoine » est en lui-même une catégorie valorisée.

- Autre glissement : de l'évaluation à la prescription. En effet la reconnaissance de la valeur d'un objet patrimonial a pour conséquence plus ou moins immédiate une **action** exercée sur lui. (protection)

- Plus généralement, le patrimoine a à voir avec la **valeur esthétique** pourtant fortement associée à la subjectivité du goût et malgré la règle d'abstention du jugement de valeur esthétique.

=> Obstacles à la mise en pratique effective de la visée scientifique effective de l'Inventaire.

LE PROBLEME DE L'EVALUATION

Ancienneté, beauté et authenticité sont les principales valeurs qui se conjuguent à des degrés divers dans toute logique patrimoniale.

Les valeurs sont présentes **en fait** et **non en droit** dans l'Inventaire. => contrainte d'évitement du jugement esthétique particulièrement difficile à respecter.

Le domaine patrimonial est indissociable d'une **approche axiologique**, induisant inévitablement le jugement de valeur. Toutefois, le **jugement n'intervient qu'à la marge**.

1. la valeur esthétique s'exprime moins en fonction de la beauté formelle que de **l'adéquation à la typologie**.
2. la dimension personnelle est contrebalancée par la **contrainte des procédures** : même s'il travaille seul le chercheur répond de ses choix dans un cadre collectif.
3. **l'ampleur du corpus** minimise les effets liés à des choix individuels.

LE PROBLEME DE LA PRESCRIPTION

Mission de protection indissociable de la prescription : guider les mesures à prendre. A cet effet, l'évaluation est nécessaire pour aider les décisions, qui n'appartiennent qu'aux élus et aux services responsables > impuissance à sauver directement le patrimoine. L'Inventaire s'autorise donc à **fournir des critères d'évaluation** mais pas à doter les éléments d'une, deux ou trois étoiles.

L'Inventaire apparaît donc comme un maillon bien faible de la chaîne patrimoniale face à cette **double dynamique en faveur du travail prescriptif (désir de protection éprouvé par les chercheurs/besoin de conseils formulé par les responsables locaux)**.

III. Les critères de patrimonialisation (Inventaire)

7. Critères prescrits univoques

= Ne posent pas problème : ils sont conformes à la déontologie du chercheur et ne sont pas susceptibles de changer de sens selon le contexte.

COHERENCE AVEC LA PROCEDURE

Impératif de **cohérence** : prendre en compte les œuvres les unes par rapport aux autres, pouvoir justifier une sélection par rapport aux autres. **Homogénéité** du travail.

> **Raisonnement global**, mémoire et anticipation du travail à réaliser. > Intervention de la référence commune à une convention collective.

A la fois logique administrative (exigence d'une relative substituabilité des chercheurs garantissant l'objectivité) et scientifique (impératifs de comptage et comparabilité).

C'est en matière d'échelle topographique que la cohérence procédurale est la plus dure à assurer (cf. 10 local/global).

> Choix entre deux risques : **incohérence** ou **lenteur**.

/!\ le critère de cohérence ne concerne pas l'objet mais l'action du chercheur > logique de justification des actions.

DOCUMENTE vs NON DOCUMENTE

L'existence d'une documentation et/ou la perspective de pouvoir documenter l'œuvre ultérieurement ouvrent la possibilité d'une sélection. A l'opposé l'absence ou le manque de documentation sur l'œuvre apparaît systématiquement comme un anti-critère.

Les documents sont de divers ordres : ils peuvent attester d'un évènement historique (« lieux de mémoire »), d'une personnalité associée à l'œuvre. (>Qualités invisibles des œuvres) La présence d'une **signature** facilite grandement l'intégration au corpus. (importance de la signature commune aux Monuments Historiques et à l'Inventaire).

DATE vs NON DATE

Proche du critère de documentation, mais davantage attaché à la matérialité de l'œuvre. Il permet la périodisation de l'œuvre.

Ce n'est pas seulement l'**existence matérielle d'une date** qui fait critère, par l'aide qu'elle apporte à la documentation, mais aussi l'**ancienneté de cette date**, dont elle est le gage.

ANCIEN vs RECENT

Ancienneté : Plus c'est ancien, plus c'est bien. Critère fondamental, plus pertinent dans la perspective des Monuments Hist. (l'Inventaire admet de plus en plus des éléments relativement récents. (limite 1940))

Le manque d'ancienneté implique un risque d'instabilité, laquelle contrevient à l'authenticité : **le récent n'est pas éliminé parce qu'il est laid mais parce qu'il rompt le lien avec le passé**. L'ancienneté va de pair avec une certaine **rareté** et manifeste la longueur du lien unissant l'état actuel à l'état originel.

- **Ancienneté : renforcement ou attestation de ces deux valeurs patrimoniales fondamentales : rareté et authenticité.**

VRAI vs FAUX, ORIGINAL vs COPIE

Le chercheur traque le faux, l'ancienneté factice, l'inauthentique. Le faux (=ce qui a été conçu pour se faire passer pour vrai) n'est pas un risque trop fréquent pour le bâti contrairement aux objets mobiliers.

Copies (≠ faux) : objets tout à fait acceptables, sans être aussi « authentiques » qu'un original, pour peu que leur « qualité » compense la rupture du lien avec l'auteur d'origine. **La méthodologie de l'Inventaire justifie aujourd'hui l'étude de la copie** (≠histoire de l'art). > Logique inclusive du scientifique, qui en faisant varier ses critères d'intérêt peut intégrer dans son corpus des éléments moins « purs ».

BON ETAT vs MAUVAIS ETAT

L'état de conservation de l'œuvre constitue un critère sans ambiguïté. Il atteste physiquement du lien inentamé avec l'origine. (En architecture c'est plutôt la continuité structurelle avec l'origine qui fait la valeur du bien.)

Intégrité de l'état quasi neuf ≠ **authenticité** du « non dénaturé » : opposition entre une approche plus formelle et une approche plus structurelle ou fonctionnelle.

Dans la mesure où l'Inventaire n'a pas de finalité matériellement protectrice, l'impératif de sauvegarde ne joue pas, de sorte qu'on peut laisser à l'abandon ce qui est très abîmé de façon à privilégier ce qui est « **lisible** ».

AUTHENTIQUE vs DENATURE

Dénaturation : ce qui n'est pas conforme à l'état d'origine en raison non d'une dégradation naturelle mais d'une intervention humaine. (ce terme concerne davantage l'architecture).

Ce critère de « non-dénaturation » (très complexe) **ou d'authenticité**, défini par le **lien existant entre l'état actuel et l'origine**, **ne se superpose pas exactement au critère de l'ancienneté**, défini par la longueur de ce lien : **l'un et l'autre peuvent entrer en contradiction** lorsqu'il existe des éléments anciens mais qui ne sont pas d'origine.

Le terme de « dénaturation » n'a pas bonne presse dans la méthodologie officielle de l'Inventaire. Le terme « authentique » est encore moins bien loti, au point qu'il n'est presque jamais prononcé > euphémismes, antonyme,... « dans son jus », « bien conservé », « authentique » ≠ « dénaturé », « rajouté ». => problème de fond posé par le recours à cette notion pourtant incontournable : il n'y a pas de coupure nette entre les deux.

>Le critère de « **lisibilité** » prend le pas sur la dénaturation/l'authenticité. >lisibilité de l'état d'origine malgré les transformations.

>préconiser le remplacement de la notion de « dénaturation » par celle de « **transformation** ».

Le couple authenticité/dénaturation engage un jugement de valeur et non une simple description ; ou encore un « jugement d'évaluateur » et non pas seulement un « jugement d'observateur » (Dispiaux, cf ci-dessus)=> pose problème.

A l'intérieur du jugement d'évaluateur Dispiaux distingue une « **continuité horizontale** » (« ce bâtiment est + ou – transformé ») et une « **continuité verticale** », laquelle implique une « polarisation », c'est-à-dire une orientation du discours en fonction d'une norme, donc une valorisation ou dévalorisation. (« ce bâtiment est + ou – dénaturé »)

Seuls les jugements non polarisés conviennent à l'énonciation scientifique tandis que les jugements de prescripteurs conviennent à la décision administrative. => la méthodologie officielle préfère donc le mot « transformé » parce que plus neutre (ou moins « polarisé »).

- Retour « **chimère à trois têtes** » : la **tête scientifique** rechigne à faire intervenir explicitement le critère d'authenticité parce que relevant trop manifestement d'un jugement de valeur, alors que la **tête patrimoniale** ne peut éviter ce pilier de sa propre logique, et que la **tête administrative** a besoin de donner à ce critère normatif une forme prescriptive susceptible d'outiller le passage de frontière entre inclus et exclus de la sélection de l'Inventaire. > Distorsions entre directives officielles et pratique.
- « dénaturation » demeure au cœur des critères. Le problème est que l'imputation de dénaturation est une décision discontinue (« prendre » ou non dans la procédure) à l'intérieur d'un processus continu, du fait que la transformation qui fait perdre la « nature » d'un élément, ou même la lisibilité de son état d'origine, est une affaire de degrés, dont la perception est variable d'un chercheur à l'autre. > problème de stabilité des critères.
 - + problème de « neutralité axiologique » : parasitage de la décision scientifique par le jugement de valeur.
- Documentation, date, ancienneté, état de conservation, absence de dénaturation : ces critères ont tous à voir avec l'authenticité qu'ils permettent d'attester ou de manifester.ils sont à la fois prescrits par la méthodologie officielle et univoques, toujours positifs.

8. Critères prescrits ambivalents

DECORE / PAS DECORE

- Les œuvres dont l'iconographie ou le décor est remarquable sont étudiées systématiquement. Toutefois le décor ne paraît pas un critère si fondamental qu'il permette à lui seul d'emporter la décision.
- L'existence d'un décor peut aussi constituer un critère négatif s'il n'est pas d'origine : parce qu'il n'est donc pas authentique, mais aussi parce qu'il témoigne d'un goût populaire, éloigné de la qualité esthétique.

RARE / NOMBREUX

- **Rareté** : à la fois conséquence de l'**ancienneté** (les risques de destruction augmentant avec le temps) et élément constitutif de la logique patrimoniale qui privilégie le « monumental », l'**exceptionnel**. => presque toujours positive. (// grand nombre souvent négatif)

=> logique de l'*unicum*, axiologie du « régime de singularité »

- Parfois **grand nombre** positif : s'il renvoie à une **série**, à un **ensemble**, permettant de traiter l'œuvre collectivement. La rareté devient elle négative puisqu'elle n'est pas **représentative**.

=> Logique du *typicum*, axiologie du « régime de communauté »

Ambivalence du singulier : Toute singularité implique une « saillance » : soit non vue, soit rejetée, soit intégrée voire célébrée. Tout dépend de la focalisation du regard : sur l'objet ou sur l'ensemble. Double et contradictoire régime axiologique propre au patrimoine :

-d'un côté, l'objet patrimonial relève de l'intérêt général d'une communauté à laquelle il fournit un « lieu de mémoire » => « régime de communauté »

-de l'autre, il tire sa visibilité et sa valeur de son exceptionnalité, de sa saillance perceptuelle. => « régime de singularité »

ORIGINAL / BANAL

- L'originalité recoupe la rareté sur le plan non plus de la quantité mais des caractéristiques intrinsèques de l'objet. Des éléments peuvent être « originaux », quoique présents en grand nombre, s'ils sont atypiques par rapport à l'ensemble dans lequel ils s'insèrent.
- La banalité peut être un motif d'intérêt (représentativité au sein d'un ensemble).

Clivage entre la valorisation du rare, de l'original, du singulier et la valorisation du nombre, du typique.

-La **banalité** incite à **repérer** (mentionner, documenter, comptabiliser)

-L'**originalité** incite à **sélectionner**. C'est l'alliance de l'authentique et du singulier qui fait l'excellence, digne d'étude approfondie.

HETEROGENE / HOMOGENE

- Hétérogénéité : **rupture dans la cohérence d'un ensemble**. > n'a de sens qu'à l'intérieur d'un collectif. Le « régime de singularité » s'applique ici non à un individu mais à un collectif, créant l'intérêt « pour » la chose (valorisation) et avec lui l'intérêt « de » la chose (valeur). => faire ressortir un élément au sein d'une série pour la valoriser.
- Négatif : dès lors qu'on se place dans un mode collectif ce qui prime est ce qui fait tenir l'association des éléments, c'est-à-dire leurs points communs. Il s'agit ici d'être le plus **représentatif** possible. L'homogénéité implique de privilégier le tout sur les parties. (≠ hétérogénéité)

UNIQUE / TYPIQUE, EXCEPTIONNEL / SERIEL

Typique : c'est le regard du chercheur qui constitue l'ensemble dont les éléments seront considérés comme à peu près identiques ≠ **Sériel** : c'est au niveau de la fabrication même de l'objet qu'est intervenue la multiplicité.

Même ambivalence que précédemment.

C'est la globalité à laquelle on réfère un élément qui peut lui donner de la valeur, pour peu qu'on lui reconnaisse une « représentativité », ou encore une « significativité » (un nombre suffisant de propriétés qui le rendent identiques aux autres éléments du même ensemble).

Ces critères exigent une **culture** spécifique, permettant de référer un élément à un ensemble, puisqu'ils sont basés sur des caractéristiques relatives. La culture nécessaire à l'identification du typique est

beaucoup plus vaste et spécialisée que la culture nécessaire à l'identification de l'unique.

- ♦ L'ambivalence des critères est donc la conséquence de deux régimes de valorisation, basés sur deux focalisations du regard différentes.

9. Critères latents

ACCESSIBLE vs INACCESSIBLE

Un critère officiel peut céder le pas face à un critère plus pragmatique qu'est l'accessibilité de l'objet. Ce critère demeure mineur : il est trop détaché de l'œuvre elle-même, trop contextuel donc trop relatif et trop lié à la concrétude du terrain et à la commodité des personnes pour pouvoir concurrencer les critères plus nobles qui s'attachent aux caractéristiques intrinsèques d'une œuvre.

VULNERABLE vs PROTEGE

Le risque de destruction constitue une incitation à sélectionner. Grâce à la protection symbolique de l'Inventaire l'élément physiquement détruit conserve au moins une fonction de témoin, d'échantillon pertinent à l'intérieur d'un ensemble scientifiquement significatif.

Ce critère de vulnérabilité risquerait, s'il passait au premier plan, de pousser à repérer ou à sélectionner des éléments sans valeur du seul fait qu'ils seraient voués à la destruction.

VERNACULAIRE / SAVANT, MODESTE / MONUMENTAL

Savant : du point de vue, spécialisé, de la compétence technique des producteurs ≠ **Monumental** : du point de vue, profane, de l'aspect.

Les Monuments Historiques privilégient la logique du patrimoine savant ou monumental. ≠ Inventaire : ambivalence. Question des limites lorsque le souci porté au « petit patrimoine » s'éloigne trop de la mission initiale de l'Inventaire.

FONCTION / FORME

La fonction d'un élément (son usage) peut être un critère tout aussi valable que sa forme (son style). Le critère de la fonction s'applique surtout aux productions vernaculaires, modestes, qui témoignent de la vie quotidienne.

Critère ambivalent qui oppose les partisans de l'« ancienne école » (forme) à ceux qui privilégient une perspective plus moderne (fonction).

TYPOLOGIQUE / URBANISTIQUE

- ♦ **Approche typologique** : mise en relation abstraite de l'objet avec les autres objets de la même catégorie : on élimine tout élément dont la dénaturaison empêche la « lisibilité », l'inscription dans une typologie architecturale, au risque d'effacer les traces du développement urbain
- ♦ **Approche urbanistique** : mise en relation concrète de l'objet avec ceux qui l'entourent : on garde la mémoire du tissu urbain ancien, dont tel élément porte le témoignage par son seul emplacement.

=> Attention de plus en plus importante au « structurel », aux sciences humaines. => Cela tend à relativiser la notion de dénaturaison.

LOCAL / GLOBAL

Les effets d'échelle posent un problème méthodologie difficile à résoudre, du fait que l'intérêt d'un élément est largement relatif à son contexte et, notamment, à l'ampleur du corpus à l'intérieur duquel on le considère. Les **variations dans la taille du territoire de référence** induisent d'inévitables variations dans la valeur accordée à chaque objet.

Critère ambivalent, qui risque fort de soulever un problème politique puisque, avec la décentralisation, la cohérence à l'échelle nationale risquera d'être encore plus difficile à assurer.

PERSONNEL vs IMPERSONNEL

La présence des hommes et la personnalisation de l'interaction avec l'œuvre fondent en partie sa valeur. L'émotion provient du sentiment d'« **insubstituabilité** » de l'objet (propriété commune à tous les « objets-personnes » (reliques, ex-voto...), du lien aux propriétaires,... Le souci de cohérence procédurale se double du souci de ménager l'amour-propre des gens attachés aux œuvres en question.

10. Critère proscrit : la beauté

-Mot **tabou**, mais utilisé dans les faits pour qualifier les œuvres en termes de beauté sur le terrain.

Atténuation du jugement, **euphémisation**.

Interdit car le patrimoine ne répond pas aux critères esthétiques habituels et fait appel à la subjectivité. Difficulté née de la **conciliation entre une méthode scientifique** (objectif), **un cadre administratif** (homogène) **et un objet patrimonial** (chargé d'émotion, de valeurs et de subjectivité).

Plutôt utilisé soit **en complément** de critères plus descriptifs et analytiques, soit en cas d'incertitude majeure.

-En revanche, face à des profanes, des utilisateurs du patrimoine (élus locaux,...) le recours au jugement esthétique est clairement assumé.

-Mais il existe une **conception de la beauté propre à l'approche scientifique** : liée à la **typicité**, la représentativité (cf ci-dessus). Le beau du chercheur résulte d'une décomposition analytique des propriétés, d'une exigence de cohérence.

11. Axiologie du patrimoine

- « **prise** » : (Christian Bessy et Francis Chateauraynaud) : « produit de la rencontre entre un dispositif porté par la ou les personnes engagées dans l'épreuve et un réseau de corps fournissant des saillances, des plis, des interstices. » (perception muette)=> point de rencontre entre les propriétés objectives des éléments soumis au jugement et les ressources des acteurs amenés à juger.
- Pour s'emparer de ces prises et en faire usage, les acteurs disposent de ressources préalablement constituées et relativement partagées, qui prennent la forme d'un nombre fini de « **critères** ». (=> cf II.)
- Les « **valeurs** », à la différence des critères, ne font guère l'objet d'une explicitation par les acteurs. Elles sont plurielles mais en nombre limité. Elles peuvent se combiner ou se renforcer.

Récapitulatif des valeurs majeures

Ancienneté : même si l'exigence d'ancienneté s'est relativisée, l'appartenance au passé n'en demeure pas moins une valeur fondamentale, une propriété constitutive de la notion de patrimoine. C'est une valeur très vulnérable à l'acculturation du regard.

Le **temps** est un vecteur contradictoire, une forme vide pourvue de deux sens différents selon le sens qui lui est attribué : soit positif – c'est l'**accumulation d'un capital d'ancienneté** –, soit négatif - c'est la **dégradation des capacités**.

Authenticité : continuité du lien entre l'objet en question et son origine. Continuité consubstantielle, stylistique, traçabilité, intériorité et originalité. Appuyée sur le caractère inentamé de l'objet originel.

Rareté : il faut qu'un objet ait été préalablement singularisé, et valorisé en raison de sa singularité même, pour que sa rareté apparaisse comme une valeur, ajoutée à d'autres valeurs constitutives telles que l'ancienneté ou l'authenticité. La rareté ne produit pas à elle seule de la valeur.

Significativité : l'intérêt de l'artefact dépendra de la signification qu'un chercheur lui affectera en tant que représentant d'une catégorie ou témoin d'une pratique. > « lieu de mémoire », **valeur historique**

Beauté : « beauté scientifique » qui soumet la valeur de beauté à la valeur de **significativité**. **Cohérence** née de la relation entre un artefact et les caractéristiques de sa catégorie.

Si un artefact a forcément sa place dans l'Inventaire dès lors qu'il est « original » (authenticité), il n'a qu'une place conditionnelle s'il est « original » (rareté). => principale spécificité de la définition moderne du patrimoine.

Idéal type du monument historique : édifice ou objet qui fera l'unanimité des professionnels du patrimoine et quant à son ancienneté, et quant à son authenticité, et quant à sa rareté, et quant à sa capacité à susciter une recherche de sens, et quant à sa beauté. Si l'une ou l'autre de ces valeurs est absente, on passe du monument historique (pris en charge par les Monuments Historiques) à l'objet de patrimoine, repéré dans le corpus de l'Inventaire.

- Les valeurs ressortissent à des catégories plus générales, les « **registres de valeurs** ».

Ancienneté : registre « **domestique** » (respect des aînés, relations d'ordre, rapports de confiance, attachement familial, appartenance commune,...). Authenticité : registre « **purificateur** » (pureté, intégrité). Significativité : registre « **herméneutique** ». Beauté : registre « **esthétique** ». => **absence du registre « économique »**.

- La rareté et la multiplicité sont des valeurs orthogonales qui croisent les autres en les renforçant ou en les affaiblissant. Elles se réfèrent non pas à des registres mais à des « **régimes de qualification** » : « **singularité** » et « **communauté** ».

Conclusion : L'administration de l'authenticité

- On tend spontanément à envisager la question du patrimoine en termes esthétiques. Or la beauté est une des valeurs les moins pertinentes. Toutefois si la beauté est peu présente ou peu explicite au niveau de l'intégration dans la chaîne patrimoniale, elle l'est peut-être davantage en aval, au niveau de la perception de l'objet patrimonialisé. Même s'il n'entre pas dans la chaîne patrimoniale en tant qu'il est « beau », l'objet tend à le devenir par l'opération même de patrimonialisation. Devient-il pour autant une œuvre d'art ? (**processus d'artification**)

La notion d'œuvre d'art et celle d'objet de patrimoine ne se recouvrent pas mais ont des intersections communes. Il n'y a pas artification systématique. L'art ne s'étend pas à de nouveaux objets via le patrimoine. C'est le **patrimoine qui s'étend au-delà de l'art**. => « **désartification** » de la notion de patrimoine.

La cathédrale peut être considérée aisément comme une œuvre d'art.

La petite cuillère est un cas limite par sa sérialité, son caractère utilitaire. Il faut qu'elle soit ancienne, pourvue d'une décoration rare, bien documentée, ne subsistant qu'à peu d'exemplaires, faite en des matières précieuses... Elle ne sera jamais exposée dans le département « sculpture ».

Aucun critère d' « artification » ne peut s'appliquer pour la borne Michelin.

- La **valeur déterminante du patrimoine est l'authenticité**. Les objets patrimoniaux sont donc des mines d'authenticité, mines inépuisables et sont donc immatérielles. Ces biens sont avant tout des porteurs d'émotions.

Autour de cette valeur d'authenticité se rencontrent les outils intellectuels du savant autant que les émotions des profanes (c'est l'authenticité que nous allons chercher lorsque nous visitons un château).

- « **économie de l'authenticité** » : où le patrimoine a la première place : économie dans chaque place vendue pour visiter un monument,...

Mieux vaut parler de « **fonction patrimoniale** » plutôt que de « patrimoine ». « La fonction patrimoniale consiste en un traitement conservatoire (conservation matérielle par les Monuments Historiques, immatérielle par L'inventaire) appliqué à des objets satisfaisant à une double hypothèse : premièrement l'hypothèse de leur communauté d'appartenance, en tant qu'ils constituent un bien commun (même s'ils demeurent juridiquement propriété privée) (grandeur dans l'espace, extension du nombre d'êtres concernés) et deuxièmement l'hypothèse de la pérennité de leur valeur (grandeur dans l'espace, extension de la durée) » (Heinich). Valeur elle-même constituée de 4 valeurs : authenticité, ancienneté, significativité, beauté. Ces objets peuvent être artefactuels, naturels ou immatériels.

C'est la fonction patrimoniale qui fait d'un bien quelconque un objet patrimonial.

« La valeur est « administrée » à l'objet, au sens où elle lui est proposée puis attachée, de façon plus ou moins efficace et durable selon que l'objet accepte, supporte intègre cette opération. » (Heinich) => « **administration de l'authenticité** » (double sens : gérer objets et attribuer valeur)

Epilogue : Vers une sociologie des valeurs

Quel statut donner aux valeurs ?

- La multiplicité des valeurs rend leur ordonnancement complexe bien que nécessaire.
- Sans être véritablement « refoulées » ni « dissimulées » elles ne sont pas toutes conscientes ni explicitables. Elles ne sont pas pour autant irrationnelles, elles obéissent à de fortes contraintes de cohérence.
- Les valeurs ne sont pas plus « objectives », au sens où elles appartiendraient aux objets, que « subjectives », au sens où elles ne relèveraient que du regard d'un sujet. (Pour Raymond Aron les « valeurs ne sont données ni dans le sensible ni dans le transcendant. Elles sont créées par des décisions humaines qui diffèrent en nature des démarches par lesquelles l'esprit saisit le réel et élabore la vérité. »)
- Les valeurs sont présentes trois fois : elles existent *avant* la situation d'évaluation, elles s'élaborent *dans* la situation, enfin elles se construisent *après* la situation d'évaluation. > variabilité des répertoires axiologiques disponibles et des contextes temporels et spatiaux.